

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 juillet 2006
(convocation du 10 juillet 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Juillet Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BOBET Patrick à M. DUCHENE Michel	M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre	M. DELAUX Stephan à Mme PARCELIER Muriel (à partir de 10 h 30)
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick	Mme. FAORO Michèle à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. TOUZEAU Jean à M. DAVID Jean-Louis	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. ISTE Michèle à M. SARRAT Didier
M. BANNEL J. Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 15)	Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. LOTHAIRES Pierre
M. BAUDRY Claude à M. FERILLOT Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MANSENCAL Alain à M. MERCHERZ Jean
M. BELLOC Alain à Mme. PUJO Colette	M. MAURIN Vincent à Mme. EYSSAUTIER Odette
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MONCASSIN Alain à M. GRANET Michel
Mme. BRUNET Françoise à M. SIMON Patrick	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme CAZALET A. Marie (jusqu'à 10 h 45)
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	Mme. RAFFARD Florence à M. QUANCARD Joël
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	

LA SEANCE EST OUVERTE

Engagement de la Communauté Urbaine dans une démarche d'Agenda 21 local

Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'un des 27 principes directeurs de développement durable (définis lors de la conférence des Nations Unies à Rio dans la convention cadre de 1992) met en avant le rôle essentiel des territoires, qui doivent adopter un programme Action 21 local à l'échelon des collectivités. Par ailleurs, en 1997 la France a ratifié le protocole de Kyoto concernant la lutte contre l'effet de serre.

L'agenda 21 permet de construire un projet commun en listant tout ce qui doit être fait au 21^{ème} siècle pour que les modes de vie et de pratiques professionnelles soient durables.

Sur la Communauté urbaine, onze communes se sont engagées dans cette démarche.

Elles en sont au stade de lancement de la démarche. Seule la commune de Mérignac a publié son plan d'actions. Le Département est en cours d'élaboration du sien. La Région élabore actuellement son diagnostic.

La Communauté Urbaine est engagée depuis plusieurs années dans de nombreuses démarches relatives au développement durable : PDU, PLU, PLH, Charte économique, Charte de l'environnement vers le développement durable. L'Agenda 21 doit permettre de fédérer ces politiques sectorielles. La méthode d'élaboration de ce programme est basée sur la participation des partenaires et du grand public, offrant ainsi des lieux où se construit une vision commune et engageante de l'avenir.

La Commune étant néanmoins le vecteur privilégié de la proximité avec les habitants, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'appuiera sur les collectivités locales pour les démarches de concertation avec la population.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, établissement public de coopération intercommunale, a des compétences spécifiques en matière d'aménagement de territoire, de transport, de gestion des déchets et de l'eau, de l'habitat et de développement économique.

Elle a fortement repositionné ses initiatives dans un cadre cohérent d'ensemble avec l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable de l'agglomération (PADD) qui a constitué la base d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Ce cadre cohérent des politiques urbaines permet à la CUB d'agir quotidiennement et fortement pour :

- initier des démarches et des concepts de développement durable dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement (ex. Pessac Centre Urbain, Mérignac Centre Urbain, Bordeaux Berges du Lac, ZAC Tasta Bruges, ZAC des quais de Floirac, Bègles Centre Urbain ...),
- accroître la part modale des transports en commun dans les déplacements par l'extension des lignes de tramway (2ème phase en cours) et la restructuration du réseau TBC,
- renforcer les centralités des Communes et développer de nouveaux programmes de logements pour limiter l'étalement urbain,
- gérer la ressource en eau en quantité et en qualité,
- gérer les déchets en les réduisant et les valorisant au maximum,
- préserver les espaces naturels, les valoriser en les ouvrant au public, les relier en développant les liaisons douces, facteurs du développement alternatifs à la voiture tout en favorisant les loisirs de proximité,
- développer la relation au fleuve, la préservation du milieu naturel associé, et aménager en fonction des zones d'expansion des crues,
- ...

Il s'agira de diagnostiquer ces actions engagées en vue de les optimiser. L'ambition de ce projet visera à développer notamment les Bilans Carbone® afin d'évaluer sous ce nouvel angle les politiques communautaires. Cet outil d'évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre permettra notamment d'estimer les émissions de ces gaz liées au patrimoine et au territoire de la Communauté Urbaine. La méthode, développée par l'ADEME, est compatible avec la norme en préparation ISO 14064, l'initiative GHG Protocol (Green House Gas) et les termes de la Directive "permis" n° 2003/87/CE relative au système d'échanges de quotas de CO2.

Le résultat permettra, à l'aide de la mise en place d'actions levier, de :

- l'utiliser pour inclure un objectif de réduction dans un système de management environnemental et pour contribuer à la mise en place de l'évaluation environnementale des plans et programmes (directive 2001/42/CE),
- publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnement) ou dans le cadre d'obligations ou d'engagements,
- modifier la stratégie communautaire pour la rendre progressivement moins "riche" en émissions de gaz à effet de serre,
- demander aux partenaires et fournisseurs de faire leur Bilan Carbone® pour choisir ces derniers en fonction de leurs performances en la matière (ce qui est de toute façon se couvrir contre les hausses futures des combustibles fossiles ou la taxation vraisemblable des émissions),
- se préparer à une vraisemblable augmentation des obligations réglementaires en la matière.

La Communauté Urbaine de Bordeaux doit travailler en centre de ressources et de coordination des démarches de développement durable se mettant en place par les collectivités sur son territoire.

Son organe de concertation, le Conseil de Développement Durable sera étroitement associé à cette démarche.

Pour suivre cette démarche, un poste de chargé de mission agenda 21 est nécessaire. Il possèdera des compétences particulières dans le domaine de la lutte contre l'effet de serre. Il sera également le correspondant, au sein de la direction du développement durable et de l'écologie urbaine, de la future agence locale de l'énergie.

Le phasage initial prévoyait d'engager la Communauté Urbaine de Bordeaux en milieu d'année 2006 afin de l'annoncer aux prochains Ateliers du Développement Durable.

Cette proposition a été exposée aux débats du développement durable, au conseil de développement durable et au Bureau du 9 mars 2006.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président à :

- engager la collectivité dans cette démarche d'agenda 21,
- lancer une étude permettant de diagnostiquer l'action engagée dans les différents domaines de compétence de la CUB en vue de cerner de nouvelles actions-leviers. L'autorisation de signer le marché fera l'objet d'une délibération spécifique,
- inscrire au plan de recrutement 2007 la création d'un poste « Chargé de mission agenda 21 » rattaché à la Direction du Développement Durable et de l'Ecologie Urbaine, cadre A de la filière administrative ou technique.

La dépense correspondante, traitement et charges comprises, sera inscrite sur le budget de l'exercice 2007, en chapitre 12, article 64111 pour un montant de 68.300 Euros en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 juillet 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
2 AOÛT 2006**

M. PATRICK PUJOL